



Toulouse le 31 jan 2020

« Nous portons à votre connaissance le courrier adressé à la Direction d'Airbus ce jour »

Dominique DELBOUIS
Coordinateur FO AIRBUS
316, route de Bayonne
31060 Toulouse cedex 03

A

Airbus Groupe
Thierry BARIL
CHRO AIRBUS
2, rond-point Emile Dewoitine
31703 BLAGNAC Cedex

Monsieur le Directeur,

Suite à l'enquête menée depuis 2016 pour des présomptions de corruption, un accord a été acté entre les principaux états requérants (France, UK, US) et le groupe Airbus.

Selon les informations communiquées par Airbus, il s'agirait d'un accord dit « DPA » entraînant le paiement d'une amende d'un montant de 3,6 Milliards d'euros.

Si notre organisation FO n'est aucunement légitime pour apprécier la pertinence de cet accord de sanction, son niveau record pour l'industrie nous interroge quant à son impact sur les résultats financiers et donc sur les conséquences éventuelles dans les processus de rémunération pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Ces derniers ne sauraient entendre que ce risque, identifié, provisionné mais complètement déconnecté de leur engagement professionnel, puisse les pénaliser pour la reconnaissance attendue de leur performance, alors que les résultats opérationnels semblent encore une fois exceptionnels, signe d'un investissement permanent et sans faille.

Par conséquent, nous souhaiterions connaître les intentions de l'entreprise sur ce sujet, qui, vous l'aurez compris, est très sensible pour les salariés que nous représentons.

Dans l'attente de votre réponse,

Recevez monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Copie : D FRATY
JB ERTLE

Dominique DELBOUIS

Coordinateur AIRBUS



www.fo-airbus.fr



FO Airbus Groupe

